

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2022

**OBJET : CRITERES GRATUITE
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

20220066

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Etaient présents : BOURGEOIS Rose, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, VERDENET Clotilde.

Absent : PISTIL Raymond

Pouvoir : BOYET Jérôme donne pouvoir à GARCIA Nathalie, BRIERE Matthieu donne pouvoir à DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien donne pouvoir à FAVREAU Julien, LARIVE Bruno donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, NEDIALKOVA Krassi donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves, PAYRE Raphael donne pouvoir à JULLIEN Valérie, PERINELLE Patricia donne pouvoir à HERVIS Jean-Pierre, QUEIREL Elodie donne pouvoir à VERDENET Clotilde.

Secrétaire de Séance : MENUT Brigitte

Date de convocation du Conseil : 09/12/2022

Nombre de conseillers : 23

Nombre de présents : 14

Bouvoirs : 8

Madame la Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la bibliothèque municipale de Neyron fait partie du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes de Miribel et du plateau. Dans le cadre du schéma départemental de développement de la lecture publique, le Département de l'Ain et les bibliothèques du réseau ont signé une convention qui va être renouvelée pour la période 2023-2028. A l'occasion de ce renouvellement, le département demande d'explicitier les critères d'accès à la gratuité dans la grille tarifaire de la bibliothèque municipale comme suit :

- « - les moins de 18 ans,
- les étudiants,
- les personnes en recherche d'emploi,

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20221215-20220066-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2022

- les bénéficiaires de minima sociaux (Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé, Allocation Solidarité Spécifique, Allocation Personnalisée à l'Autonomie, Allocation pour Demandeur d'Asile et Allocation de Solidarité aux Personnes Agées),
- les professionnels de la petite enfance, les enseignants et éducateurs ainsi que tous professionnels, associations ou services de collectivité favorisant l'accès d'un public à la lecture ou à la culture.

La grille tarifaire est applicable à tout abonné sans condition de résidence. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,
DECIDE :**

- de valider les critères d'accès à la gratuité dans la grille tarifaire de la bibliothèque municipale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents.

A NEYRON, le 15 décembre 2022.

La Maire

Christine FRANÇOIS.



Transmission à la Préfecture le :
Réception par la Préfecture le :